

Communiqué du Conseil de la concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise du contrôle exclusif indirect par la société « KONE Corporation » de la société « TK Elevator Topco GmbH »

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2 -14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernés :

- L'acquéreur : la société « Kone Corporation » ;
- La cible : la société « TK Elevator Topco GmbH ».

Nature de l'opération

- Prise de contrôle exclusif.

Secteurs économiques concernés

- Marché de la vente, de l'installation, de la modernisation et de l'entretien des ascenseurs et des escaliers roulants.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 05 octobre 2026.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la concurrence a reçu la notification d'une opération de concentration économique concernant la prise du contrôle exclusif indirect par la société « Kone Corporation » de la société « TK Elevator Topco GmbH », à travers l'acquisition de la totalité du capital social de « Vertical Topco II SA », et des droits de vote y afférents, laquelle détient l'ensemble des actifs et des filiales de « TK Elevator Topco GmbH ».

« Kone Corporation » est une société anonyme de droit finlandais, dont le siège social est situé à Keilasatama 3, 02150 Espoo, Finlande. Elle est spécialisée dans la fabrication, l'installation et l'entretien d'ascenseurs, d'escaliers roulants et de portes automatiques de bâtiments. Cotée au Nasdaq Helsinki, ses activités s'articulent autour de trois principaux axes :

- Solutions pour les nouveaux bâtiments : Conception, fabrication et installation d'ascenseurs, d'escaliers roulants et de portes automatiques pour les constructions neuves.
- Modernisation : Remplacement complet ou partiel de composants sur des installations vieillissantes, toutes marques confondues.
- Services : Maintenance et réparation pour garantir la sécurité et la disponibilité d'ascenseurs, d'escaliers roulants et de portes automatiques dans les bâtiments actuellement en service.

« TK Elevator Topco GmbH » est une société à responsabilité limitée de droit allemand, dont le siège social est situé à E-Plus-Strasse 1, 40472 Düsseldorf, Allemagne. Elle est active dans la conception, l'installation et la maintenance d'ascenseurs, d'escaliers roulants, de passerelles d'embarquement dans les aéroports et les ports, de monte escaliers et de plates-formes élévatrices, de systèmes avancés de guidage visuel d'accostage et d'équipements d'assistance au sol pour aéroports. Ses principales activités sont organisées autour de trois principales lignes d'activité :

- Nouvelles installations : conception, fabrication et installation d'ascenseurs et d'escaliers roulants.
- Modernisation : fourniture de solutions pour les ascenseurs et escaliers roulants vieillissants, allant de la mise à niveau de certains composants au remplacement complet des équipements.
- Services : fourniture de services de maintenance et de réparation visant à assurer le fonctionnement sûr et fiable des ascenseurs, des escaliers roulants et des autres équipements.

Fait à Rabat, le 24 septembre 2026